



« Association des Chemins de St-Jacques de Compostelle
en Aunis et Saintonge »

REGLEMENT DE LA FÊTE MEDIEVALE DE LA ST-JACQUES A PONS

Document à conserver, ne pas le retourner

Etapas pour candidater et règlement :

Dès à présent : Pour candidater à la fête de la St-Jacques à Pons l'exposant devra remplir et retourner la fiche de renseignements.

Par la suite : le comité organisateur examinera sa candidature et si la réponse est positive l'exposant enverra l'acompte équivalent à 50% du montant de l'emplacement pour confirmer son inscription.

Mètre linéaire	1 m	2 m	3 m	4 m	5 m
Tarif 1 journée 17h00-01h00	10 €	20 €	30 €	40 €	50 €
Acompte de 50 % suite à validation candidature	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €
Solde de 50 % à régler pendant la fête médiévale	5 €	10 €	15 €	20 €	25 €

Merci d'établir votre chèque à l'ordre de « Association des Chemins de St-Jacques-Pons ». Pour éviter des désistements de dernière minute, l'acompte ne sera reversé qu'en cas de raison d'annulation justifiée.

A 16h le samedi 22 juillet : L'exposant paiera le solde du règlement de l'emplacement, soit les 50% restants auprès de notre personne habilitée. Ce paiement des emplacements participe à l'animation sur le site pendant la fête médiévale. Merci de préparer votre chèque ou espèces pour faciliter ce paiement.

Déroulement :

La fête médiévale de Pons aura lieu le samedi 22 juillet 2023.

Toutes les normes sanitaires nécessaires seront mises en place pour un bon déroulement de celle-ci. Nous demandons également de veiller au bon respect des gestes barrières sur votre stand.

Les explications d'organisation et un plan pour vous rendre au parking vous seront envoyés ultérieurement.

- Samedi : Arrivée et installation des participants dès 14h. Aucun véhicule ne sera stationné sur le site après 15h.

Un parking est mis à disposition des participants. La fête ouvre à 17h et se poursuit en nocturne **durant le spectacle. Pas de démontage avant la fin du spectacle, ni du départ du public.**

- Vous vous engagez à respecter ces horaires.
- L'entrée sur le site reste gratuite pour le public, pour favoriser les achats sur vos stands.

Règlementation :

- Votre stand devra être en accord avec l'esprit du Moyen-Âge : **toute personne figurant ou travaillant sur un stand devra être impérativement costumée** et présente aux heures d'ouverture pour le respect de la manifestation et du public.

Il sera possible de louer des costumes, le jour même, dans la salle basse du donjon au prix de 10 € le costume, (avec chèque de caution de 50 €). Renseignements et réservation : Mme ROYER au 06 08 21 29 27.

- Toute démarche de vente ou de promotion ne pourra être réalisée que sur votre stand.
- Seuls les produits référencés dans la fiche d'inscription seront autorisés à être présentés sur votre stand.
- Vous devez être en règle avec la législation régissant les droits de vente sur les marchés, ainsi qu'en cas de dégustation/vente, en rapport avec chaque corporation.

Le comité organisateur sera vigilant quant aux exposants présentant une activité ou des produits proches.

Equipement et emplacement :

- Les emplacements ne seront proposés qu'en extérieur. A vous de prévoir pour vous mettre à l'abri de la pluie ou du soleil.
- Vous vous engagez à accepter l'emplacement qui vous sera donné lors de votre arrivée.
- Des branchements électriques seront disponibles, prévoir d'apporter votre rallonge.
- Stand en bois, tentes médiévales, échoppes sont les bienvenus. Dans la mesure du possible éviter les barnums et les chaises en plastique. Sinon les camoufler avec de vieux draps, toile de jute, etc.
- Des stands (avec caution de 50 €) en 3 m x 3 m (parapluie ou fermés sur 3 côtés) peuvent être attribués sur demande (quantité limitée).

La taille des stands ne devra pas excéder 5 m x 3 m maximum.

Le retour de votre fiche de candidature signée vous engage au respect de ce règlement.